

TAUX DE L'ABONNEMENT

Pour un an... \$ 3.00
Pour six mois... 1.50
L'abonnement à l'avance sera payable à l'expiration du premier semestre.

Jours de publication : LUNDI, MERCREDI et VENDREDI.

R. C. TANGUAY, Rédacteur.

PUBLIÉ DANS LES INTÉRÊTS DE LA VILLE DE LÉVIS ET DES CAMPAGNES DU SUD.

O. BEGIN, Éditeur Propriétaire.

JOURNAL DE LÉVIS

Politique, Commercial et Littéraire

TAUX DES ANNONCES.

Six lignes... \$ 0.30
Au-dessous de six lignes et pas plus de dix... 0.60
Pour chaque ligne au-dessus de dix... 0.08

Toutes correspondances, lettres, etc., concernant l'administration doivent être adressées à M. BEGIN, Éditeur-Propriétaire.

NOUVELLES D'EUROPE.

Par le télégraphe transatlantique.
Londres, 12 nov.—Le Times de Londres de ce matin dit : En considération de la position difficile du Président des États-Unis et de ses efforts pour empêcher l'invasion du territoire de l'Amérique Britannique du Nord, l'on verrait avec plaisir quelque concession à la demande qu'il a faite en faveur des prisonniers fédéraux convaincus de trahison et condamnés à mort : cette concession n'accorderait aucune immunité dans le cas d'une autre invasion.

ÉTATS-UNIS.

New-York, 10 nov.—Les dernières nouvelles de la Rio Grande annoncent que la présence d'Ottega sur la frontière propage dans les esprits l'idée de sédition.—On craint à la Nouvelle-Orléans une crise financière provenant de la récolte de coton qui a manqué.
—L'Express parle d'une grande excitation qui règne au quartier général de Stephens. On croit que plusieurs marchands irlandais de New-York ont cordialement épousé la cause et mettront des vaisseaux à la disposition de Stephens.—On dit aussi que le câble transatlantique sera probablement coupé par les fédéraux.—Le colonel Condon et le capitaine Dunn ont réussi à organiser dix nouveaux cercles dans le Wisconsin.

Irlande.

On écrit de Dublin le 18 octobre :
« Mercredi, le lord-maire de Dublin donnera dans la Mansion House un banquet au Cardinal-Archevêque de Dublin et pour faire honneur à son Eminence, il y aura sept juges catholiques romains et un grand nombre de personnes appartenant à la noblesse et à la bourgeoisie. Le Cardinal n'est point membre d'une de ces anciennes familles, qui ont réussi à conserver leurs domaines et leurs titres sous le règne du Code pénal. Comme son honorable hôte, M. Mackay, qui occupe si dignement le fauteuil civique, il est sorti d'une race prosaïque dont la Constitution a longtemps nié l'existence comme sujets britanniques.
« Une réunion d'un genre différent aura lieu à la Mansion House, le 21 du mois prochain. Ce jour-là le lord-maire donnera au lord-lieutenant d'Irlande un banquet auquel seront invités les héros du câble atlantique, auquel la Reine a conféré les plus hautes distinctions. Seront également invités d'autres gentlemen qui se sont distingués dans la cause des sciences et du progrès social, que le Pape a si souvent frappé d'anathème. Quoi qu'il en soit, tout le monde reconnaîtra qu'en ces deux occasions le lord-maire se conduira de la manière la plus honorable pour le chef magistrat catholique de la capitale de l'Irlande. » (Corr. Hauss.)

Les élections aux États-Unis.

Les élections se sont passées à New-York dans le plus grand calme. A peine cite-t-on quelques arrestations pour votes illégaux. L'ordre public n'a pas été un seul instant troublé, même dans les quartiers les plus tumultueux.

ALARME-DION.

Cette utile invention qui est destinée à faire rejallir tant de gloire sur son inventeur et le peuple canadien en général, a reçu ses derniers perfectionnements qui la rendent extrêmement simple et à la portée de tout le monde. L'évêché de cette ville, les évêques d'Orégon et de Nesqually et les plus solides compagnies d'assurances de New-York, lui ont donné leur approbation la plus complète. Tout le monde, après avoir lu les certificats que nous publions plus bas voudra posséder cette heureuse sonnerie et nous sommes sûrs que personne ne le regrettera.

Faits Divers.

LA DÉPOSITION D'UN CONCIERGE.—Un concierge, cité comme témoin dans une affaire correctionnelle, commença ainsi sa déposition :
« Je jure sur les saints Évangiles de dire la vérité véritable sur M. Affrenck, mon locataire sur son caractère, ses talents et sur la sainteté de conduite de sa femme, un vrai trésor, qu'un homme riche serait heureux et fier de placer sur un trône d'or enrichi de diamans. La vérité est que M. Affrenck est Allemand ; je lui en fais pas reproche, sinon qu'on n'entend pas beaucoup son français. Il y a quatorze mois qu'il est dans la maison et quatre ans qu'il est marié avec le trésor en question que je vous dis, un vrai modèle de perfection comme femme et ouvrière et d'une conduite à mériter toutes les louanges de l'exposition. Pour quant à lui, dans son état de construction de vêtements d'hommes (le prévenu Affrenck est tailleur) c'est un vrai phénomène d'ouvrier ; à eux deux, ils peuvent faire des journées de 50 à 25 francs.
« M. le président.—Vous êtes cité pour déposer de violences que le prévenu Affrenck aurait exercées contre vous et contre votre fils, et jusqu'à présent vous n'avez fait que son éloge.
« Le concierge.—L'éloge est fait, monsieur le président. Maintenant la vérité, aussi véritable que la première, est que M. Affrenck s'est dérangé de conduite jusqu'à dépenser, outre ses moyens, et de frapper sa femme jusqu'à décrocher sa montre et la mettre en prévention chez un marchand de vin pour 20 fr., et lui faire sortir le sang par l'oreille par un coup de brutalité, qu'elle en a demandé sa séparation. Elle avait même, la pauvre bonne petite femme, une métrique de 300 fr., qu'elle avait payée de sa sueur qu'il a passé devant mes yeux, à mon nez et à mon nez, dans sa toilette de toilette, comme si c'était des marchandises de son état, et qu'il est allé la vendre pour ses déconvenues.
« M. le président.—Assez comme cela, vous avez fait son éloge ; vous faites maintenant la contre partie. Parlez-vous maintenant des violences que vous lui imputez, et ne parlez que de cela.
« Le concierge.—C'est facile, M. Affrenck se permit de passer devant moi avec un paquet colosse, où il y avait une poule, des flambeaux, du linge et des effets en quantité. Je ne permets de lui dire que ma consigne est que le paquet ne peut passer la porte. Il me repose en m'envoyant un coup de pied ; mon fils, qui a trente ans, voyant méconner son père, vient pour me défendre ; M. Affrenck l'harponne au passage, le serre au gosier et lui mord le pouce comme un chien enragé, et tire après un coup de sa poche, et se met en garde comme pour couper tout le monde en deux.
« M. le président.—Le prévenu ne nie pas avoir mordu votre fils au pouce, mais il prétend que vous l'avez frappé le premier.
« Le concierge.—Ah ! Monsieur, j'ai soixante-six ans, et ma main peut se flatter de n'avoir jamais fait une égratignure à un homme de n'importe quelle nation, Allemand ou autre. Je lui ai seulement dit : Vous ne sortirez pas le paquet, comme c'était ma consigne de la part du propriétaire. M. le président.—Il n'avait pas payé son terme ?
« M. le concierge.—Bien entendu.
« Le fils du concierge confirme les déclarations de son père en ce qui le concerne. A l'appui de sa déclaration, il montre son pouce encore entortillé de linge.
« Le tailleur a soutenu n'avoir fait que répondre à une agression du concierge. Il a été condamné à un mois de prison.
« Le courrier de Paris de M. Utsch, à l'Indépendance belge, est tout plein de jolies histoires. Une d'homme au hasard sur le vieux Sanson, le père Sanson, comme les gamins appelaient familièrement l'ancien exécuté :
« Il était en échange de bons procédés avec le théâtre de la Porte Saint-Martin, et, un jour que, pour la première représentation de je ne sais plus quel drame, on l'avait mal placé, il se plaignait à Villemont, secrétaire général du théâtre et lui disait avec conviction :
« Ce n'est pas gentil ! Je vous place mieux que cela à mes premières représentations.
« Je veux avant de quitter ce lugubre sujet, citer encore, sur M. Sanson, un détail parfaitement authentique et inconnu.
« Un jour, l'employé supérieur qui avait dans ses attributions le règlement de l'indemnité à accorder après chaque exécution capitale, fit venir M. l'exécuté et lui demanda pourquoi, sur les mémoires qu'il présentait à l'administration, on ne lisait jamais le nom de ses aides-bourreaux, invariablement désignés par X..... Était-ce pour ces officieux de la guillotine ? Était-ce pour ménager les susceptibilités d'honorables familles ?
« Ce n'est rien de tout cela, répondit M. Sanson ; c'est que je change souvent mes aides, et pour n'avoir pas à multiplier les noms, à les embrouiller, j'aime mieux les supprimer.
« Je comprends, en effet, reprit le chef de division, qu'il vous soit difficile de garder et de

missionnaires :

- Emilie Boyer, dite Sr. S. Pierre d'Alcantara.
Odile Chioine, " " " Edouard.
Rose Diaw, " " " Simon.
Angèle Ledue, " " " Ambroise.
Elisab. Leblanc, " " " Geneviève.
Phi. Chauvin, " " " Bernard.
Henriette Sirois, " " " Olive.
Eloa. Desjardins, " " " Barbe.

ALARME-DION.

Cette utile invention qui est destinée à faire rejallir tant de gloire sur son inventeur et le peuple canadien en général, a reçu ses derniers perfectionnements qui la rendent extrêmement simple et à la portée de tout le monde. L'évêché de cette ville, les évêques d'Orégon et de Nesqually et les plus solides compagnies d'assurances de New-York, lui ont donné leur approbation la plus complète. Tout le monde, après avoir lu les certificats que nous publions plus bas voudra posséder cette heureuse sonnerie et nous sommes sûrs que personne ne le regrettera.

ALARME-DION.

New-York, 10 sept. 1866
Nous soussignés, membres d'Assurance contre l'incendie et constituant le bureau central des assurances de la ville de New-York, certifions qu'après avoir examiné et pratiquement fait l'essai d'un appareil connu sous le nom de Sonnerie d'Alarme-Dion, nous le déclarons simple dans sa construction et pratique dans ses résultats ; et nous sommes d'opinion que son adoption aura pour résultat de prévenir les pertes de vie et de propriété résultant de l'incendie, en assurant les citoyens de donner à temps l'alarme en cas de danger.

- J. M. McLEAN,
Prés. National Board of Fire Underwriters
Board of N.Y. City & Citizens Ins. Co.
E. U. ROWELL,
V. P. Board of N.Y. & V. P. Phoenix Ins. Co.
FRANK U. BALLARD,
Secr. Board of N.Y. & Importers & Exporters Ins. Co.
R. O. GLOVER,
Chairman executive comm. A. Presd. Harmony Fire Ins. Co. of N.Y.
JAMES M. HANKIN,
Secr. Fulton Ins. Co. of N.Y.
R. U. GARRIGAL,
Présd. Germania Ins. Co. of N.Y.
J. H. PRINCE,
Présd. Relief Ins. Co. of N.Y.
HENRY A. O'KELLY,
V. Presd. Howard Ins. Co. of N.Y.
JOHN U. MURRAY,
Secr. Yonkers & N.Y. Fire Ins. Co.
H. C. BEACH,
Présd. Edna Fire Ins. Co.
R. A. READING,
Présd. City Fire Ins. Co.
Montreal, 10 nov. 1866.

Les envoyés au Mexique.

Le Courrier des États-Unis publie sous ce titre une spirituelle boutade dont voici un extrait :
C'est demain que le ministre Campbell et le général Sherman s'embarqueront pour le Mexique sur la Susquehanna, qui est à l'ancre dans notre port. Le ministre et le général sont attendus à New-York aujourd'hui.
Nous nous le demandons plus que jamais, où débarqueront les envoyés de la grande république ? A Matamoros ? Mais cette ville est aux mains de Canales, qui reconnaît Ortega et son Juarez. A Tampico ? Mais là ce n'est que l'anarchie, et il n'y existe d'autres autorités que des chefs de brigands. A Vera Cruz ? Sans doute ce dernier point est le plus sûr, et le général Sherman y rencontrerait des tirailleurs algériens qui se feraient un plaisir d'écouter un brave soldat comme lui, mais conviendrait-il bien à un homme aussi loyal de solliciter l'assistance de gens qui ont soutenu l'empire que son pays a combattu, surtout pour la défendre contre les héros de grandes routes que son gouvernement reconnaît ?
Le général Sheridan, ajoute-t-on, a reçu des instructions relatives au voyage de M. Campbell et du général Sherman ; ces derniers ont donc à Matamoros que les ambassadeurs débarqueront. Prendra-t-on la ville d'avance pour l'envoyer à un ennemi de Juarez, et débitera-t-on ainsi par un acte d'intervention directe ? Lesprit s'égare et la tête se perd dans un abîme de conjectures, de mystères d'éventualités.
Nous plaignons de tout notre cœur M. Campbell, que la nature généreuse a doué d'un respectable embonpoint, d'avoir à accomplir une course désordonnée à la recherche du gouvernement de M. Juarez. Ces grandes marches ne seront qu'un jeu pour le général Sherman, qui est continuel du fait, mais M. Campbell, quel crime a-t-il commis pour que M. Johnson lui inflige un pareil châtiement et avec quelles terribles perplexités n'a-t-il pas à contempler sa personne trop florissante de santé ?

Depart pour l'Oregon.

Mercredi dernier, huit Seurs du Saint Nom de Jésus, de la Communauté du Pied du Contrat, sont parties pour l'Oregon. Elles se sont rendues à New-York où elles ont rencontré Sa Grandeur Mgr. l'Archevêque Blanehet, et le steamer qui le conduisit à Aspinwall doit partir aujourd'hui à midi.
Voici les noms de ces jeunes et héroïques

ALARME-DION.

Cette utile invention qui est destinée à faire rejallir tant de gloire sur son inventeur et le peuple canadien en général, a reçu ses derniers perfectionnements qui la rendent extrêmement simple et à la portée de tout le monde. L'évêché de cette ville, les évêques d'Orégon et de Nesqually et les plus solides compagnies d'assurances de New-York, lui ont donné leur approbation la plus complète. Tout le monde, après avoir lu les certificats que nous publions plus bas voudra posséder cette heureuse sonnerie et nous sommes sûrs que personne ne le regrettera.

Faits Divers.

LA DÉPOSITION D'UN CONCIERGE.—Un concierge, cité comme témoin dans une affaire correctionnelle, commença ainsi sa déposition :
« Je jure sur les saints Évangiles de dire la vérité véritable sur M. Affrenck, mon locataire sur son caractère, ses talents et sur la sainteté de conduite de sa femme, un vrai trésor, qu'un homme riche serait heureux et fier de placer sur un trône d'or enrichi de diamans. La vérité est que M. Affrenck est Allemand ; je lui en fais pas reproche, sinon qu'on n'entend pas beaucoup son français. Il y a quatorze mois qu'il est dans la maison et quatre ans qu'il est marié avec le trésor en question que je vous dis, un vrai modèle de perfection comme femme et ouvrière et d'une conduite à mériter toutes les louanges de l'exposition. Pour quant à lui, dans son état de construction de vêtements d'hommes (le prévenu Affrenck est tailleur) c'est un vrai phénomène d'ouvrier ; à eux deux, ils peuvent faire des journées de 50 à 25 francs.
« M. le président.—Vous êtes cité pour déposer de violences que le prévenu Affrenck aurait exercées contre vous et contre votre fils, et jusqu'à présent vous n'avez fait que son éloge.
« Le concierge.—L'éloge est fait, monsieur le président. Maintenant la vérité, aussi véritable que la première, est que M. Affrenck s'est dérangé de conduite jusqu'à dépenser, outre ses moyens, et de frapper sa femme jusqu'à décrocher sa montre et la mettre en prévention chez un marchand de vin pour 20 fr., et lui faire sortir le sang par l'oreille par un coup de brutalité, qu'elle en a demandé sa séparation. Elle avait même, la pauvre bonne petite femme, une métrique de 300 fr., qu'elle avait payée de sa sueur qu'il a passé devant mes yeux, à mon nez et à mon nez, dans sa toilette de toilette, comme si c'était des marchandises de son état, et qu'il est allé la vendre pour ses déconvenues.
« M. le président.—Assez comme cela, vous avez fait son éloge ; vous faites maintenant la contre partie. Parlez-vous maintenant des violences que vous lui imputez, et ne parlez que de cela.
« Le concierge.—C'est facile, M. Affrenck se permit de passer devant moi avec un paquet colosse, où il y avait une poule, des flambeaux, du linge et des effets en quantité. Je ne permets de lui dire que ma consigne est que le paquet ne peut passer la porte. Il me repose en m'envoyant un coup de pied ; mon fils, qui a trente ans, voyant méconner son père, vient pour me défendre ; M. Affrenck l'harponne au passage, le serre au gosier et lui mord le pouce comme un chien enragé, et tire après un coup de sa poche, et se met en garde comme pour couper tout le monde en deux.
« M. le président.—Le prévenu ne nie pas avoir mordu votre fils au pouce, mais il prétend que vous l'avez frappé le premier.
« Le concierge.—Ah ! Monsieur, j'ai soixante-six ans, et ma main peut se flatter de n'avoir jamais fait une égratignure à un homme de n'importe quelle nation, Allemand ou autre. Je lui ai seulement dit : Vous ne sortirez pas le paquet, comme c'était ma consigne de la part du propriétaire. M. le président.—Il n'avait pas payé son terme ?
« M. le concierge.—Bien entendu.
« Le fils du concierge confirme les déclarations de son père en ce qui le concerne. A l'appui de sa déclaration, il montre son pouce encore entortillé de linge.
« Le tailleur a soutenu n'avoir fait que répondre à une agression du concierge. Il a été condamné à un mois de prison.
« Le courrier de Paris de M. Utsch, à l'Indépendance belge, est tout plein de jolies histoires. Une d'homme au hasard sur le vieux Sanson, le père Sanson, comme les gamins appelaient familièrement l'ancien exécuté :
« Il était en échange de bons procédés avec le théâtre de la Porte Saint-Martin, et, un jour que, pour la première représentation de je ne sais plus quel drame, on l'avait mal placé, il se plaignait à Villemont, secrétaire général du théâtre et lui disait avec conviction :
« Ce n'est pas gentil ! Je vous place mieux que cela à mes premières représentations.
« Je veux avant de quitter ce lugubre sujet, citer encore, sur M. Sanson, un détail parfaitement authentique et inconnu.
« Un jour, l'employé supérieur qui avait dans ses attributions le règlement de l'indemnité à accorder après chaque exécution capitale, fit venir M. l'exécuté et lui demanda pourquoi, sur les mémoires qu'il présentait à l'administration, on ne lisait jamais le nom de ses aides-bourreaux, invariablement désignés par X..... Était-ce pour ces officieux de la guillotine ? Était-ce pour ménager les susceptibilités d'honorables familles ?
« Ce n'est rien de tout cela, répondit M. Sanson ; c'est que je change souvent mes aides, et pour n'avoir pas à multiplier les noms, à les embrouiller, j'aime mieux les supprimer.
« Je comprends, en effet, reprit le chef de division, qu'il vous soit difficile de garder et de

ALARME-DION.

Cette utile invention qui est destinée à faire rejallir tant de gloire sur son inventeur et le peuple canadien en général, a reçu ses derniers perfectionnements qui la rendent extrêmement simple et à la portée de tout le monde. L'évêché de cette ville, les évêques d'Orégon et de Nesqually et les plus solides compagnies d'assurances de New-York, lui ont donné leur approbation la plus complète. Tout le monde, après avoir lu les certificats que nous publions plus bas voudra posséder cette heureuse sonnerie et nous sommes sûrs que personne ne le regrettera.

Faits Divers.

LA DÉPOSITION D'UN CONCIERGE.—Un concierge, cité comme témoin dans une affaire correctionnelle, commença ainsi sa déposition :
« Je jure sur les saints Évangiles de dire la vérité véritable sur M. Affrenck, mon locataire sur son caractère, ses talents et sur la sainteté de conduite de sa femme, un vrai trésor, qu'un homme riche serait heureux et fier de placer sur un trône d'or enrichi de diamans. La vérité est que M. Affrenck est Allemand ; je lui en fais pas reproche, sinon qu'on n'entend pas beaucoup son français. Il y a quatorze mois qu'il est dans la maison et quatre ans qu'il est marié avec le trésor en question que je vous dis, un vrai modèle de perfection comme femme et ouvrière et d'une conduite à mériter toutes les louanges de l'exposition. Pour quant à lui, dans son état de construction de vêtements d'hommes (le prévenu Affrenck est tailleur) c'est un vrai phénomène d'ouvrier ; à eux deux, ils peuvent faire des journées de 50 à 25 francs.
« M. le président.—Vous êtes cité pour déposer de violences que le prévenu Affrenck aurait exercées contre vous et contre votre fils, et jusqu'à présent vous n'avez fait que son éloge.
« Le concierge.—L'éloge est fait, monsieur le président. Maintenant la vérité, aussi véritable que la première, est que M. Affrenck s'est dérangé de conduite jusqu'à dépenser, outre ses moyens, et de frapper sa femme jusqu'à décrocher sa montre et la mettre en prévention chez un marchand de vin pour 20 fr., et lui faire sortir le sang par l'oreille par un coup de brutalité, qu'elle en a demandé sa séparation. Elle avait même, la pauvre bonne petite femme, une métrique de 300 fr., qu'elle avait payée de sa sueur qu'il a passé devant mes yeux, à mon nez et à mon nez, dans sa toilette de toilette, comme si c'était des marchandises de son état, et qu'il est allé la vendre pour ses déconvenues.
« M. le président.—Assez comme cela, vous avez fait son éloge ; vous faites maintenant la contre partie. Parlez-vous maintenant des violences que vous lui imputez, et ne parlez que de cela.
« Le concierge.—C'est facile, M. Affrenck se permit de passer devant moi avec un paquet colosse, où il y avait une poule, des flambeaux, du linge et des effets en quantité. Je ne permets de lui dire que ma consigne est que le paquet ne peut passer la porte. Il me repose en m'envoyant un coup de pied ; mon fils, qui a trente ans, voyant méconner son père, vient pour me défendre ; M. Affrenck l'harponne au passage, le serre au gosier et lui mord le pouce comme un chien enragé, et tire après un coup de sa poche, et se met en garde comme pour couper tout le monde en deux.
« M. le président.—Le prévenu ne nie pas avoir mordu votre fils au pouce, mais il prétend que vous l'avez frappé le premier.
« Le concierge.—Ah ! Monsieur, j'ai soixante-six ans, et ma main peut se flatter de n'avoir jamais fait une égratignure à un homme de n'importe quelle nation, Allemand ou autre. Je lui ai seulement dit : Vous ne sortirez pas le paquet, comme c'était ma consigne de la part du propriétaire. M. le président.—Il n'avait pas payé son terme ?
« M. le concierge.—Bien entendu.
« Le fils du concierge confirme les déclarations de son père en ce qui le concerne. A l'appui de sa déclaration, il montre son pouce encore entortillé de linge.
« Le tailleur a soutenu n'avoir fait que répondre à une agression du concierge. Il a été condamné à un mois de prison.
« Le courrier de Paris de M. Utsch, à l'Indépendance belge, est tout plein de jolies histoires. Une d'homme au hasard sur le vieux Sanson, le père Sanson, comme les gamins appelaient familièrement l'ancien exécuté :
« Il était en échange de bons procédés avec le théâtre de la Porte Saint-Martin, et, un jour que, pour la première représentation de je ne sais plus quel drame, on l'avait mal placé, il se plaignait à Villemont, secrétaire général du théâtre et lui disait avec conviction :
« Ce n'est pas gentil ! Je vous place mieux que cela à mes premières représentations.
« Je veux avant de quitter ce lugubre sujet, citer encore, sur M. Sanson, un détail parfaitement authentique et inconnu.
« Un jour, l'employé supérieur qui avait dans ses attributions le règlement de l'indemnité à accorder après chaque exécution capitale, fit venir M. l'exécuté et lui demanda pourquoi, sur les mémoires qu'il présentait à l'administration, on ne lisait jamais le nom de ses aides-bourreaux, invariablement désignés par X..... Était-ce pour ces officieux de la guillotine ? Était-ce pour ménager les susceptibilités d'honorables familles ?
« Ce n'est rien de tout cela, répondit M. Sanson ; c'est que je change souvent mes aides, et pour n'avoir pas à multiplier les noms, à les embrouiller, j'aime mieux les supprimer.
« Je comprends, en effet, reprit le chef de division, qu'il vous soit difficile de garder et de

ALARME-DION.

Cette utile invention qui est destinée à faire rejallir tant de gloire sur son inventeur et le peuple canadien en général, a reçu ses derniers perfectionnements qui la rendent extrêmement simple et à la portée de tout le monde. L'évêché de cette ville, les évêques d'Orégon et de Nesqually et les plus solides compagnies d'assurances de New-York, lui ont donné leur approbation la plus complète. Tout le monde, après avoir lu les certificats que nous publions plus bas voudra posséder cette heureuse sonnerie et nous sommes sûrs que personne ne le regrettera.

Faits Divers.

LA DÉPOSITION D'UN CONCIERGE.—Un concierge, cité comme témoin dans une affaire correctionnelle, commença ainsi sa déposition :
« Je jure sur les saints Évangiles de dire la vérité véritable sur M. Affrenck, mon locataire sur son caractère, ses talents et sur la sainteté de conduite de sa femme, un vrai trésor, qu'un homme riche serait heureux et fier de placer sur un trône d'or enrichi de diamans. La vérité est que M. Affrenck est Allemand ; je lui en fais pas reproche, sinon qu'on n'entend pas beaucoup son français. Il y a quatorze mois qu'il est dans la maison et quatre ans qu'il est marié avec le trésor en question que je vous dis, un vrai modèle de perfection comme femme et ouvrière et d'une conduite à mériter toutes les louanges de l'exposition. Pour quant à lui, dans son état de construction de vêtements d'hommes (le prévenu Affrenck est tailleur) c'est un vrai phénomène d'ouvrier ; à eux deux, ils peuvent faire des journées de 50 à 25 francs.
« M. le président.—Vous êtes cité pour déposer de violences que le prévenu Affrenck aurait exercées contre vous et contre votre fils, et jusqu'à présent vous n'avez fait que son éloge.
« Le concierge.—L'éloge est fait, monsieur le président. Maintenant la vérité, aussi véritable que la première, est que M. Affrenck s'est dérangé de conduite jusqu'à dépenser, outre ses moyens, et de frapper sa femme jusqu'à décrocher sa montre et la mettre en prévention chez un marchand de vin pour 20 fr., et lui faire sortir le sang par l'oreille par un coup de brutalité, qu'elle en a demandé sa séparation. Elle avait même, la pauvre bonne petite femme, une métrique de 300 fr., qu'elle avait payée de sa sueur qu'il a passé devant mes yeux, à mon nez et à mon nez, dans sa toilette de toilette, comme si c'était des marchandises de son état, et qu'il est allé la vendre pour ses déconvenues.
« M. le président.—Assez comme cela, vous avez fait son éloge ; vous faites maintenant la contre partie. Parlez-vous maintenant des violences que vous lui imputez, et ne parlez que de cela.
« Le concierge.—C'est facile, M. Affrenck se permit de passer devant moi avec un paquet colosse, où il y avait une poule, des flambeaux, du linge et des effets en quantité. Je ne permets de lui dire que ma consigne est que le paquet ne peut passer la porte. Il me repose en m'envoyant un coup de pied ; mon fils, qui a trente ans, voyant méconner son père, vient pour me défendre ; M. Affrenck l'harponne au passage, le serre au gosier et lui mord le pouce comme un chien enragé, et tire après un coup de sa poche, et se met en garde comme pour couper tout le monde en deux.
« M. le président.—Le prévenu ne nie pas avoir mordu votre fils au pouce, mais il prétend que vous l'avez frappé le premier.
« Le concierge.—Ah ! Monsieur, j'ai soixante-six ans, et ma main peut se flatter de n'avoir jamais fait une égratignure à un homme de n'importe quelle nation, Allemand ou autre. Je lui ai seulement dit : Vous ne sortirez pas le paquet, comme c'était ma consigne de la part du propriétaire. M. le président.—Il n'avait pas payé son terme ?
« M. le concierge.—Bien entendu.
« Le fils du concierge confirme les déclarations de son père en ce qui le concerne. A l'appui de sa déclaration, il montre son pouce encore entortillé de linge.
« Le tailleur a soutenu n'avoir fait que répondre à une agression du concierge. Il a été condamné à un mois de prison.
« Le courrier de Paris de M. Utsch, à l'Indépendance belge, est tout plein de jolies histoires. Une d'homme au hasard sur le vieux Sanson, le père Sanson, comme les gamins appelaient familièrement l'ancien exécuté :
« Il était en échange de bons procédés avec le théâtre de la Porte Saint-Martin, et, un jour que, pour la première représentation de je ne sais plus quel drame, on l'avait mal placé, il se plaignait à Villemont, secrétaire général du théâtre et lui disait avec conviction :
« Ce n'est pas gentil ! Je vous place mieux que cela à mes premières représentations.
« Je veux avant de quitter ce lugubre sujet, citer encore, sur M. Sanson, un détail parfaitement authentique et inconnu.
« Un jour, l'employé supérieur qui avait dans ses attributions le règlement de l'indemnité à accorder après chaque exécution capitale, fit venir M. l'exécuté et lui demanda pourquoi, sur les mémoires qu'il présentait à l'administration, on ne lisait jamais le nom de ses aides-bourreaux, invariablement désignés par X..... Était-ce pour ces officieux de la guillotine ? Était-ce pour ménager les susceptibilités d'honorables familles ?
« Ce n'est rien de tout cela, répondit M. Sanson ; c'est que je change souvent mes aides, et pour n'avoir pas à multiplier les noms, à les embrouiller, j'aime mieux les supprimer.
« Je comprends, en effet, reprit le chef de division, qu'il vous soit difficile de garder et de

ALARME-DION.

Cette utile invention qui est destinée à faire rejallir tant de gloire sur son inventeur et le peuple canadien en général, a reçu ses derniers perfectionnements qui la rendent extrêmement simple et à la portée de tout le monde. L'évêché de cette ville, les évêques d'Orégon et de Nesqually et les plus solides compagnies d'assurances de New-York, lui ont donné leur approbation la plus complète. Tout le monde, après avoir lu les certificats que nous publions plus bas voudra posséder cette heureuse sonnerie et nous sommes sûrs que personne ne le regrettera.

Faits Divers.

LA DÉPOSITION D'UN CONCIERGE.—Un concierge, cité comme témoin dans une affaire correctionnelle, commença ainsi sa déposition :
« Je jure sur les saints Évangiles de dire la vérité véritable sur M. Affrenck, mon locataire sur son caractère, ses talents et sur la sainteté de conduite de sa femme, un vrai trésor, qu'un homme riche serait heureux et fier de placer sur un trône d'or enrichi de diamans. La vérité est que M. Affrenck est Allemand ; je lui en fais pas reproche, sinon qu'on n'entend pas beaucoup son français. Il y a quatorze mois qu'il est dans la maison et quatre ans qu'il est marié avec le trésor en question que je vous dis, un vrai modèle de perfection comme femme et ouvrière et d'une conduite à mériter toutes les louanges de l'exposition. Pour quant à lui, dans son état de construction de vêtements d'hommes (le prévenu Affrenck est tailleur) c'est un vrai phénomène d'ouvrier ; à eux deux, ils peuvent faire des journées de 50 à 25 francs.
« M. le président.—Vous êtes cité pour déposer de violences que le prévenu Affrenck aurait exercées contre vous et contre votre fils, et jusqu'à présent vous n'avez fait que son éloge.
« Le concierge.—L'éloge est fait, monsieur le président. Maintenant la vérité, aussi véritable que la première, est que M. Affrenck s'est dérangé de conduite jusqu'à dépenser, outre ses moyens, et de frapper sa femme jusqu'à décrocher sa montre et la mettre en prévention chez un marchand de vin pour 20 fr., et lui faire sortir le sang par l'oreille par un coup de brutalité, qu'elle en a demandé sa séparation. Elle avait même, la pauvre bonne petite femme, une métrique de 300 fr., qu'elle avait payée de sa sueur qu'il a passé devant mes yeux, à mon nez et à mon nez, dans sa toilette de toilette, comme si c'était des marchandises de son état, et qu'il est allé la vendre pour ses déconvenues.
« M. le président.—Assez comme cela, vous avez fait son éloge ; vous faites maintenant la contre partie. Parlez-vous maintenant des violences que vous lui imputez, et ne parlez que de cela.
« Le concierge.—C'est facile, M. Affrenck se permit de passer devant moi avec un paquet colosse, où il y avait une poule, des flambeaux, du linge et des effets en quantité. Je ne permets de lui dire que ma consigne est que le paquet ne peut passer la porte. Il me repose en m'envoyant un coup de pied ; mon fils, qui a trente ans, voyant méconner son père, vient pour me défendre ; M. Affrenck l'harponne au passage, le serre au gosier et lui mord le pouce comme un chien enragé, et tire après un coup de sa poche, et se met en garde comme pour couper tout le monde en deux.
« M. le président.—Le prévenu ne nie pas avoir mordu votre fils au pouce, mais il prétend que vous l'avez frappé le premier.
« Le concierge.—Ah ! Monsieur, j'ai soixante-six ans, et ma main peut se flatter de n'avoir jamais fait une égratignure à un homme de n'importe quelle nation, Allemand ou autre. Je lui ai seulement dit : Vous ne sortirez pas le paquet, comme c'était ma consigne de la part du propriétaire. M. le président.—Il n'avait pas payé son terme ?
« M. le concierge.—Bien entendu.
« Le fils du concierge confirme les déclarations de son père en ce qui le concerne. A l'appui de sa déclaration, il montre son pouce encore entortillé de linge.
« Le tailleur a soutenu n'avoir fait que répondre à une agression du concierge. Il a été condamné à un mois de prison.
« Le courrier de Paris de M. Utsch, à l'Indépendance belge, est tout plein de jolies histoires. Une d'homme au hasard sur le vieux Sanson, le père Sanson, comme les gamins appelaient familièrement l'ancien exécuté :
« Il était en échange de bons procédés avec le théâtre de la Porte Saint-Martin, et, un jour que, pour la première représentation de je ne sais plus quel drame, on l'avait mal placé, il se plaignait à Villemont, secrétaire général du théâtre et lui disait avec conviction :
« Ce n'est pas gentil ! Je vous place mieux que cela à mes premières représentations.
« Je veux avant de quitter ce lugubre sujet, citer encore, sur M. Sanson, un détail parfaitement authentique et inconnu.
« Un jour, l'employé supérieur qui avait dans ses attributions le règlement de l'indemnité à accorder après chaque exécution capitale, fit venir M. l'exécuté et lui demanda pourquoi, sur les mémoires qu'il présentait à l'administration, on ne lisait jamais le nom de ses aides-bourreaux, invariablement désignés par X..... Était-ce pour ces officieux de la guillotine ? Était-ce pour ménager les susceptibilités d'honorables familles ?
« Ce n'est rien de tout cela, répondit M. Sanson ; c'est que je change souvent mes aides, et pour n'avoir pas à multiplier les noms, à les embrouiller, j'aime mieux les supprimer.
« Je comprends, en effet, reprit le chef de division, qu'il vous soit difficile de garder et de

ALARME-DION.

Cette utile invention qui est destinée à faire rejallir tant de gloire sur son inventeur et le peuple canadien en général, a reçu ses derniers perfectionnements qui la rendent extrêmement simple et à la portée de tout le monde. L'évêché de cette ville, les évêques d'Orégon et de Nesqually et les plus solides compagnies d'assurances de New-York, lui ont donné leur approbation la plus complète. Tout le monde, après avoir lu les certificats que nous publions plus bas voudra posséder cette heureuse sonnerie et nous sommes sûrs que personne ne le regrettera.

Faits Divers.

LA DÉPOSITION D'UN CONCIERGE.—Un concierge, cité comme témoin dans une affaire correctionnelle, commença ainsi sa déposition :
« Je jure sur les saints Évangiles de dire la vérité véritable sur M. Affrenck, mon locataire sur son caractère, ses talents et sur la sainteté de conduite de sa femme, un vrai trésor, qu'un homme riche serait heureux et fier de placer sur un trône d'or enrichi de diamans. La vérité est que M. Affrenck est Allemand ; je lui en fais pas reproche, sinon qu'on n'entend pas beaucoup son français. Il y a quatorze mois qu'il est dans la maison et quatre ans qu'il est marié avec le trésor en question que je vous dis, un vrai modèle de perfection comme femme et ouvrière et d'une conduite à mériter toutes les louanges de l'exposition. Pour quant à lui, dans son état de construction de vêtements d'hommes (le prévenu Affrenck est tailleur) c'est un vrai phénomène d'ouvrier ; à eux deux, ils peuvent faire des journées de 50 à 25 francs.
« M. le président.—Vous êtes cité pour déposer de violences que le prévenu Affrenck aurait exercées contre vous et contre votre fils, et jusqu'à présent vous n'avez fait que son éloge.
« Le concierge.—L'éloge est fait, monsieur le président. Maintenant la vérité, aussi véritable que la première, est que M. Affrenck s'est dérangé de conduite jusqu'à dépenser, outre ses moyens, et de frapper sa femme jusqu'à décrocher sa montre et la mettre en prévention chez un marchand de vin pour 20 fr., et lui faire sortir le sang par l'oreille par un coup de brutalité, qu'elle en a demandé sa séparation. Elle avait même, la pauvre bonne petite femme, une métrique de 300 fr., qu'elle avait payée de sa sueur qu'il a passé devant mes yeux, à mon nez et à mon nez, dans sa toilette de toilette, comme si c'était des marchandises de son état, et qu'il est allé la vendre pour ses déconvenues.
« M. le président.—Assez comme cela, vous avez fait son éloge ; vous faites maintenant la contre partie. Parlez-vous maintenant des violences que vous lui imputez, et ne parlez que de cela.
« Le concierge.—C'est facile, M. Affrenck se permit de passer devant moi avec un paquet colosse, où il y avait une poule, des flambeaux, du linge et des effets en quantité. Je ne permets de lui dire que ma consigne est que le paquet ne peut passer la porte. Il me repose en m'envoyant un coup de pied ; mon fils, qui a trente ans, voyant méconner son père, vient pour me défendre ; M. Affrenck l'harponne au passage, le serre au gosier et lui mord le pouce comme un chien enragé, et tire après un coup de sa poche, et se met en garde comme pour couper tout le monde en deux.
« M. le président.—Le prévenu ne nie pas avoir mordu votre fils au pouce, mais il prétend que vous l'avez frappé le premier.
« Le concierge.—Ah ! Monsieur, j'ai soixante-six ans, et ma main peut se flatter de n'avoir jamais fait une égratignure à un homme de n'importe quelle nation, Allemand ou autre. Je lui ai seulement dit : Vous ne sortirez pas le paquet, comme c'était ma consigne de la part du propriétaire. M. le président.—Il n'avait pas payé son terme ?
« M. le concierge.—Bien entendu.
« Le fils du concierge confirme les déclarations de son père en ce qui le concerne. A l'appui de sa déclaration, il montre son pouce encore entortillé de linge.
« Le tailleur a soutenu n'avoir fait que répondre à une agression du concierge. Il a été condamné à un mois de prison.
« Le courrier de Paris de M. Utsch, à l'Indépendance belge, est tout plein de jolies histoires. Une d'homme au hasard sur le vieux Sanson, le père Sanson, comme les gamins appelaient familièrement l'ancien exécuté :
« Il était en échange de bons procédés avec le théâtre de la Porte Saint-Martin, et, un jour que, pour la première représentation de je ne sais plus quel drame, on l'avait mal placé, il se plaignait à Villemont, secrétaire général du théâtre et lui disait avec